



AMAP Les paniers du Chablais
CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE : OEUFS
Année 2025

entre : Le producteur de l'exploitation La Brouette à Plumes – Emmanuel CALARESU
1115 ch. Pirolaine – 74140 BALLAISON Tel : 0621207705 mail : labrouetteaplumes@gmail.com

et : M., Mme, Mlle : Adhérent à L'AMAP les paniers du chablais
Adresse :
Tél. : Courriel :

Les Producteurs s'engagent :

- à respecter les statuts de l'association « AMAP les Paniers du chablais »
- à respecter la démarche d'agriculture biologique en garantissant la certification AB de ses produits.
- à respecter le volume total de livraison
- à assurer **une livraison tous les 15 jours entre le 14 mars 2025 et le 19 décembre 2025 soit 21 distributions** sur le lieu et au jour déterminé en concertation avec l'association.
- à ne livrer que des œufs extra frais afin d'assurer la possibilité à l'adhérent de conserver ses œufs frais entre les deux livraisons.

L'adhérent(e) s'engage :

- à soutenir les producteurs dans leur démarche.
- à ramener les boîtes vides afin qu'un roulement entre deux boîtes par adhérents s'effectue lors de chaque livraison (1 boîte pleine livrée, une boîte vide ramenée)
- à récupérer son panier aux jours et heures déterminés, sinon à se faire remplacer temporairement ou définitivement, en avertissant au préalable l'association et le producteur. Un départ ne donne droit à aucun remboursement.
- à régler à l'avance le montant du présent contrat selon le nombre d'œufs par quinzaine choisi.

Constitution de l'engagement :

Nombre œufs par livraison	Prix unitaire	Montant
<input type="checkbox"/> 1 boîte de 6	21 à 3,60 €	75,60 €
<input type="checkbox"/> 1 boîte de 9	21 à 5,40 €	113,40 €
<input type="checkbox"/> 1 boîte de 12	21 à 7,20 €	151,20 €
<input type="checkbox"/> 1 boîte de 18	21 à 10,80 €	226,80 €
<input type="checkbox"/> 1 boîte de 24	21 à 14,40 €	302,40 €

Précisions : L'association a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement.

L'adhérent (e) règle le montant total du contrat en une fois à la signature du contrat en :

1 chèque (encaissé en février 2025) 2 chèques (février et juin) 3 chèques (février, juin, octobre)

Fait en 2 exemplaires à _____, le _____

Signature du Producteur :

Signature de l'adhérent(e) :